

RAPPORT  
ANNUEL 2000  
SACEM

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE



Présenter le rapport d'activité de l'année 2000 relève du paradoxe dans la mesure où je n'ai pas eu de responsabilité majeure au cours de cet exercice, mais très simplement, les éléments chiffrés parlent d'eux-mêmes : l'année 2000 a été une excellente année pour la SACEM dont tous les secteurs de perception sont en hausse sensible avec une augmentation globale de nos recettes de 6,1 % pour atteindre 3,912 Milliards de Francs.

Depuis toujours, les sociétés de gestion des droits intellectuels font de temps à autre l'objet d'attaques de la part de détracteurs plus ou moins bien informés ou intentionnés. Or la SACEM se perpétue et se renouvelle depuis 150 ans de par la volonté et la cohésion des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique qui ne lui ont jamais mesuré leur confiance. Elle a en outre su faire face aux formidables révolutions technologiques qu'elle a eues à affronter au cours de son existence. Son passé témoigne donc en faveur de son avenir.

A cet égard, je veux relever en tout premier lieu la qualité et le talent des femmes et des hommes qui font cette maison. Le dévouement, la motivation et l'attachement du personnel à la SACEM sont un atout essentiel pour affronter les défis à venir.

C'est un immense atout à l'heure d'Internet, car les sociétés de gestion collective sont confrontées à un immense défi qu'elles doivent relever pour le bien de leurs membres et le développement de la création. Elles ne peuvent en aucun cas vivre sur les situations acquises sans se renouveler, ni s'adapter à cette nouvelle donne.

Et leur rôle paraît plus que jamais crucial et justifié face aux évolutions en cours.

Eu égard à la profusion de sites – et de pirates – sur Internet, qui peut imaginer qu'un individu ou un groupe – si talentueux soit-il – sera en mesure de faire respecter ses droits et de négocier sa juste rémunération avec les milliers de serveurs qui déjà prolifèrent ? Lesquels, demain, pourraient en outre chercher à se réfugier dans des paradis juridiques ou fiscaux pour échapper à toute règle.

De même comment ces millions de "clients" pourraient-ils trouver plus aisé et préférable de négocier des licences avec une masse énorme d'ayants droit difficilement identifiables et répartis sur l'ensemble de la planète ?

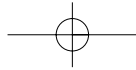
Enfin, quel intérêt auraient auteurs, compositeurs et éditeurs de musique à interdire de concéder leurs droits à cette myriade d'utilisateurs potentiels, plutôt qu'à une poignée de multinationales qui monopoliseraient la distribution de leurs œuvres ? Au-delà de l'énorme manque à gagner financier qui en résulterait alors pour les ayants droit, une telle solution serait inacceptable au regard des règles de concurrence.

Du rêve à la réalité, il y a donc un océan que d'aucuns pensaient avoir déjà franchi, alors même qu'ils n'avaient même pas encore quitté la terre ferme. Nul doute que la multiplication des faillites en cascade des "start-ups" et la chute des valeurs boursières les auront aidé à réfléchir.

Dans ce contexte, la SACEM doit se prêter à la coopération avec tous les acteurs de la filière musicale, dès lors que les intérêts de chacun sont pris en compte et pleinement respectés. Cet état d'esprit a commencé à se manifester depuis quelques mois entre les sociétés de gestion collective, de même qu'entre l'IFPI, la CISAC et le BIEM.

Il convient de poursuivre sur cette voie au triple niveau national, européen et international.

Bernard MIYET  
Président du Directoire



# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 2001 > 2002

### Président

<sup>1</sup> Jacques DEMARNY, auteur

### Vice-présidents

<sup>2</sup> Jean DREJAC, auteur

<sup>3</sup> Jean-Claude PETIT, compositeur

<sup>4</sup> François LEDUC, éditeur



## LE DIRECTOIRE

### Président

<sup>1</sup> Bernard MIYET

### Vice-président

<sup>2</sup> Thierry DESURMONT

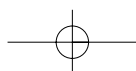
### Directeur délégué

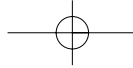
<sup>3</sup> Alain IZARD

### Directeurs adjoints

<sup>4</sup> Claude GAILLARD

<sup>5</sup> Catherine KERR-VIGNALE





Trésorier

<sup>5</sup> Alain GORAGUER, compositeur

Secrétaire général

<sup>7</sup> Sylvain LEBEL, auteur

Trésorier-adjoint

<sup>6</sup> Jo MOUTET, compositeur

Secrétaire général adjoint

<sup>8</sup> Claude LEMESLE, auteur

Administrateurs

<sup>9</sup> Max AMPHOUX, éditeur

Jean-Pierre BOURTAYRE, compositeur *(non photographié)*

<sup>10</sup> René BOYER, éditeur

<sup>11</sup> Georges JOUVIN, compositeur

<sup>12</sup> Jean-Pierre LANG, auteur

<sup>13</sup> Patrick LEMAITRE, compositeur

<sup>14</sup> Marie-Ange MULTRIER-FORTIN, éditeur

<sup>15</sup> Nelly QUEROL, éditeur

<sup>16</sup> Pierre RIBERT, éditeur

<sup>17</sup> Étienne RODA-GIL, auteur

<sup>18</sup> Jean-Pierre SPIERO, auteur-réalisateur

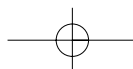
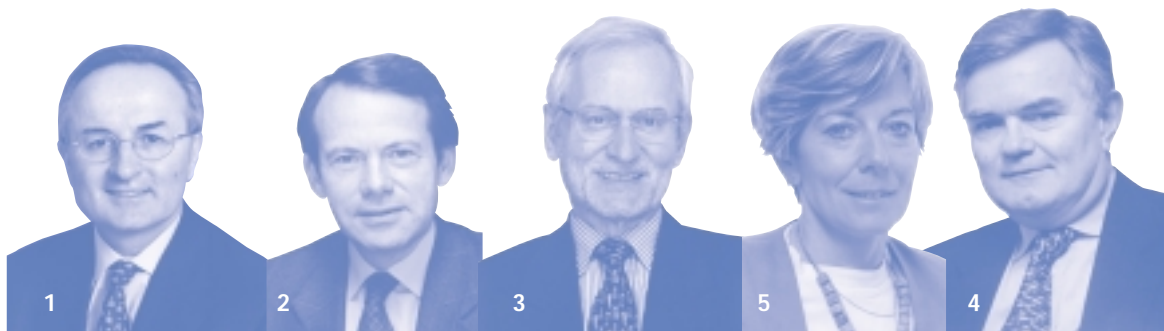
13

4

12

14

17



# LA PERCEPTION DES DROITS D'AUTEUR

L'ensemble des droits encaissés en 2000 par la SACEM pour les répartir aux créateurs et éditeurs de musique et aux sociétés d'auteurs étrangères a atteint 3,912 milliards de francs, en progression de 6,1% par rapport à 1999.

Percevoir les droits d'auteur auprès des diffuseurs de musique selon le service rendu pour la musique.

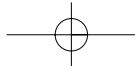
Les médias audiovisuels sont la principale source de revenus des créateurs et éditeurs de musique et représentent 36% des droits perçus en 2000, en incluant les perceptions effectuées directement par la SACEM à l'étranger (RTL, Europe 1...).

Les droits du secteur des télévisions et des radios s'élèvent à 1,411 milliards de francs, en augmentation de 14,2 % par rapport à 1999. La télévision représente toujours 78 % des droits de ce secteur, et la radio 22 %.

En 2000, les droits de la télévision progressent de +14,7 % grâce à un marché publicitaire en plein essor pour des chaînes hertziennes généralistes et à la progression

du nombre d'abonnés des bouquets satellitaires Canal Satellite et TPS.

Les droits versés par les radios (315 millions de francs) connaissent également une forte progression (+15,5 %) par rapport à 1999. Pour les radios du secteur public (Radio France, RFI et RFO), l'augmentation des droits est de 11,7 %, celle du secteur des radios privées, avec les radios généralistes (RTL, Europe 1 et RMC), est de 17,4 %. Les droits en provenance des réseaux FM (NRJ, Nostalgie, Europe 2, Fun, Chérie FM, RFM, RTL 2...) sont en très forte progression (+43,8 %). Les bons résultats d'audience de ces radios musicales ayant engendré une croissance de leurs recettes publicitaires.



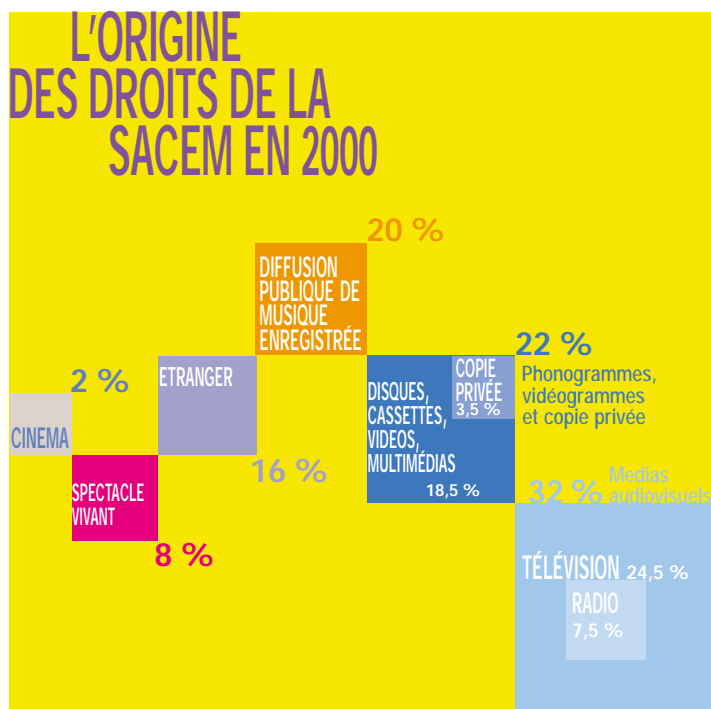
C'est en 2000 que les premières perceptions de droits pour la retransmission d'événements musicaux ponctuels diffusés exclusivement par des sites Internet ont été réalisées. Des négociations ont été engagées, toujours dans le domaine d'Internet, avec les webradios, les webtv et les sites événementiels.

La bonne performance des **droits de reproduction mécanique** perçus par la SDRM et versés à la SACEM en 2000 (+14,4 % par rapport à 1999) place désormais la perception sur les supports enregistrés (disques, vidéo et multimédia) au 2<sup>ème</sup> rang des sources de revenu des auteurs.

Les droits perçus directement auprès des producteurs phonographiques français (ventes du second semestre 1999 et 1er semestre 2000) sont en progression de + 20 %. Ceci est notamment dû à la bonne performance des filiales françaises des producteurs centralisés par la SDRM (Sony, Emi/ Virgin) et aux résultats des perceptions réalisées auprès d'Universal France, tant pour le répertoire national qu'international, alors que ce dernier était précédemment perçu par l'intermédiaire de nos sociétés sœurs à l'étranger (STEMRA-Hollande, puis MCPS-Grande-Bretagne). Ce transfert explique pour une grande part la chute constatée dans les perceptions de droit de reproduction mécanique en provenance de l'étranger.

Le secteur de la vidéo progresse de +13 % d'une part en raison d'une régularisation de droits obtenus de Warner Home Vidéo et d'autre part grâce à l'essor du marché des DVD en 2000, la France ayant connu le taux de progression le plus fort d'Europe.

La seule ombre est la baisse confirmée des droits en provenance de la rémunération pour copie privée (-2,7 %). Mais les décisions de la commission tripartite chargée d'élaborer des tarifs pour les supports numériques a mis en place des rémunérations qui tant pour les supports traditionnels que pour ces nouveaux supports devraient permettre une année 2001 qui renouera avec des droits en augmentation.



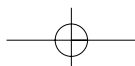
Il convient de noter avec satisfaction la hausse très nette des sommes reçues de SESAM (+32 %). Si l'exploitation de nos oeuvres sur CD-Rom et jeux vidéo reste la principale source, pour la première fois nos perceptions multimédia incluent la diffusion de musique en ligne notamment par téléchargement.

La musique de **sonorisation et d'ambiance**, utilisée par plus de 278 000 lieux publics (cafés, restaurants, hôtels, magasins, salons de coiffure, entreprises, bureaux, collectivités, parcs de loisirs, bars à ambiance musicale...), représente 59,2 % des droits provenant de la diffusion publique de musique enregistrée.

La progression (+3,5 % par rapport à 1999) des droits de la musique de sonorisation est le résultat d'une intensification de nos actions d'information sur le terrain, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de contrats (7 667) de lieux sonorisés. C'est dans les secteurs des magasins et salons de coiffure, des restaurants et des collectivités que le nombre de lieux utilisant notre répertoire se développe, alors qu'il diminue légèrement dans celui des hôtels et reste stable dans les catégories cafés et entreprises de transport de voyageurs.

L'augmentation des droits pour l'utilisation de musique d'ambiance (+1,7 %) est liée à la progression du nombre de bars à ambiance musicale (+3 %) et à la bonne évolution économique de ce secteur. Le résultat négatif des parcs d'attractions s'explique principalement par la baisse de fréquentation de Disneyland et du Futuroscope.

Bien que confronté à des difficultés qui ont une incidence négative sur son économie (réglementation sur le bruit, horaires de fermeture, sécurité, concurrence des bars à thème...), le secteur des discothèques progresse de +4,7 %, à un niveau identique à celui de 1999 (+4,8 %). Le nouvel accord intervenu au début de l'année 2000 avec l'ensemble des groupements professionnels de danse et de spectacles a permis, entre autres, de mieux définir la notion de bar à ambiance musicale, et de requalifier un certain nombre d'entre eux dans la catégorie des discothèques ; globalement, le nombre de discothèques progresse de 248 établissements.



# LA PERCEPTION DES DROITS D'AUTEUR

Les bals et repas dansants (63 000) animés par un disc-jockey connaissent une baisse importante avec plus de 7 000 séances en moins par rapport à 1999. La baisse du nombre de réveillons du 31 décembre a particulièrement affecté les séances avec musique enregistrée.

Les droits acquittés par les organisateurs de spectacles à caractère sportif (patinage artistique, gymnastique, sports mécaniques...) avec diffusion de musique sont en progression de 15,7 % du fait d'une augmentation du nombre de séances et du succès de celles organisées au Stade de France et au POPB de Paris-Bercy.

Les spectacles itinérants, principalement constitués par les cirques qui utilisent majoritairement de la musique enregistrée, ont connu une année très difficile. A la suite de la tempête de décembre 99, plusieurs exploitants ont dû attendre plusieurs mois pour s'équiper de nouveaux matériels, ce qui a réduit le nombre de représentations et qui explique en grande partie la baisse de 10,4 % des droits.

Les spectacles avec de la **musique vivante** progressent légèrement et représentent 8 % des droits perçus en 2000 (7,5 % en 1999).

Le secteur des tournées de variétés donne d'excellents résultats, avec une importante progression des droits (+48,8 %). La richesse de la programmation (artistes français et étrangers, humoristes et grands spectacles musicaux : Les dix commandements et Les mille et une vies d'Ali Baba), ainsi qu'un nombre de séances en très forte augmentation (+25,6 %) tant à Paris qu'en province, expliquent ces résultats.

Le classement des dix meilleurs artistes est composé uniquement de Français, avec Johnny Hallyday, Patrick Bruel, Charles Aznavour, Eddy Mitchell, Alain Souchon, Laurent Gerra, Pascal Obispo, Michel Leeb, Mylène Farmer et Véronique Sanson.

La première artiste étrangère est Tina Turner, qui se classe onzième avec une seule séance au Stade de France.

Les droits des concerts de musique symphonique et de chambre sont en baisse de 2,5 %. Après les progressions de 1998 (+5 %) et de 1999 (+13,5 %), ces fluctuations continueront probablement dans les années à venir puisque les droits encaissés sont liés à la place que les organisateurs de concerts consacrent au répertoire protégé. L'année 2000 fut l'année Bach et le répertoire du domaine public a été davantage diffusé.

Les bals, repas dansants et réveillons animés par des musiciens sont en baisse avec 79 000 séances contre 83 000 en 1999. Un seul point positif : pour la deuxième année consécutive dans ce secteur, la musique vivante regagne du terrain sur les séances animées à l'aide de disques et représente 59 % des droits encaissés.

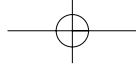
Enfin, pour le **cinéma**, le montant des droits est en hausse de +13,5 %. Cette importante progression s'explique bien sûr par l'augmentation (+7 %) du nombre d'entrées avec 166 millions de spectateurs, mais aussi par la résorption du retard du traitement des bordereaux de recettes par le Centre national de la cinématographie.

**Les droits en provenance de l'étranger.** Les sommes reçues de l'étranger (hors perceptions directes et hors contrats de centralisation) représentent 12 % du total des droits encaissés et diminuent de 17,6 % par rapport à 1999.

La situation est plus contrastée lorsqu'on analyse les zones géographiques d'origine des droits avec une baisse importante des encaissements en provenance d'Afrique francophone et de la Polynésie Française (-39,5 %) mais une hausse de ceux émanant des autres sociétés d'auteurs (+4,6 %), en excluant les contrats de centralisation de droit de reproduction pour la production de disques.

Les droits encaissés au titre du droit d'exécution publique pour la diffusion de notre répertoire à l'étranger augmentent de 2,7 %. Près des 2/3 de ces sommes proviennent de l'Union européenne et le classement des 10 pays nous versant le plus de droits est le suivant : Allemagne, Italie, Japon, Suisse, Belgique, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Espagne et Canada.

Les droits de reproduction mécanique (hors contrats de centralisation) en provenance de l'étranger augmentent de 8,6 %, ils proviennent pour 60 % de l'Union européenne et correspondent aux productions de phonogrammes reproduisant des œuvres du répertoire de la SACEM. Les 10 principaux pays qui reproduisent des œuvres du répertoire sont l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, le Japon, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, le Canada.



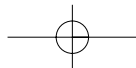
Jazz

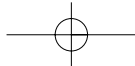
Classique Techno

Musique de film

Spectacle vivant

Multimedia Rock  
Classique Techno





# LA REPARTITION DES DROITS AUX CREATEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE

Les auteurs sont égaux  
devant leurs droits.

En 2000, 90 000 créateurs français et étrangers ont reçu des droits pour l'utilisation de près de 700 000 œuvres différentes. La mission principale de la SACEM est de répartir aux auteurs, adaptateurs, compositeurs, arrangeurs et à leurs éditeurs les droits qui leur reviennent. Ainsi, quand une chanson est interprétée au cours d'un spectacle, d'un concert, d'un bal ou diffusée à la télévision ou à la radio, les redevances perçues sont réparties entre les différents ayants droit – en application des statuts – de la façon suivante : 1/3 est versé à l'auteur, 1/3 au compositeur et 1/3 à l'éditeur. Lorsque cette même chanson est

reproduite sur un CD, une cassette audio ou vidéo, un support multimédia, les "clés" de répartition sont cette fois basées sur un accord défini au préalable entre tous les ayants droit de l'œuvre. Quatre fois par an (en janvier, avril, juillet et octobre) la SACEM répartit leurs droits aux créateurs et éditeurs des œuvres exploitées.

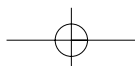
## La répartition des droits

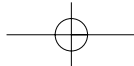
3,117 milliards de francs<sup>(1)</sup> : c'est le montant réparti en 2000<sup>(2)</sup> au titre des droits d'auteur, de l'action sociale et culturelle. Ce chiffre est en progression de 3,1 % par rapport à 1999.

552 957 œuvres différentes ont fait l'objet d'un paiement de droits pour leur diffusion publique et 401 533 pour leur reproduction sur disques compacts, cassettes, vidéos et supports multimédias.

Parmi les créateurs et éditeurs dont les comptes ont été crédités, 40 874 sociétaires de la SACEM ont reçu des droits, dont 32 051 auteurs et compositeurs vivants. 3 923 comptes de sociétés d'édition ont également été crédités. Ces chiffres n'incluent pas les 49 000 auteurs et compositeurs étrangers qui reçoivent, par le biais de leurs sociétés nationales, les droits perçus par la SACEM. C'est ainsi qu'en 2000, la SACEM a versé à 83 sociétés d'auteurs étrangères les droits correspondant à l'exploitation des œuvres de leurs membres en France.

Parmi les 100 créateurs qui ont reçu le plus de droits, 72 travaillent dans le domaine de la chanson et des variétés (dont 27 sont également interprètes), 10 sont compositeurs symphonistes et 18 sont compositeurs de musique pour le cinéma, la télévision et le multimédia.





Au cours de l'année 2000, 3 812 nouveaux membres, dont 125 éditeurs, ont adhéré à la SACEM qui compte aujourd'hui un peu plus de 90 000 sociétaires.

Toutes catégories de diffuseurs confondus (radios, télévisions, spectacles, cinémas, concerts, discothèques, lieux publics diffusant de la musique d'ambiance ou de sonorisation...), la diffusion des œuvres d'origine française – celles dont les créateurs sont membres de la SACEM – est toujours majoritaire dans notre pays.

**Elle représente 56 % des sommes réparties en 2000. Ce résultat est égal à celui de l'année 1999.**

Si l'on ne tient pas compte de l'origine des œuvres mais de leur genre : 96 % des montants répartis ont été attribués aux œuvres de variétés, 3 % aux œuvres du répertoire symphonique et 1 % aux sketches, monologues et poèmes.

La programmation du répertoire français sur les radios est en hausse et représente 58,8% des droits répartis (contre 57,8% en 1999). En ce qui concerne les télévisions, les droits distribués aux œuvres des sociétaires de la SACEM sont en progression et représentent 55,8 % du montant global (54,4 % en 1999).

TF1, France 2, France 3, Arte, France Inter, RFI, RTL, Europe 1, France Culture, RMC, Sud Radio, Sky Rock, Rires et Chansons, ont diffusé plus de 50 % d'œuvres d'origine française.

Le répertoire national continue de bien progresser dans le domaine de la production de disques avec 47 % contre 44,6 % en 1999.

Les œuvres étrangères les plus diffusées en France proviennent en premier lieu des Etats-Unis, puis par ordre décroissant, de Grande-Bretagne et d'Italie à égalité, d'Allemagne, du Canada, de Belgique, de Suisse, d'Espagne et d'Australie.

L'année 2000 a été marquée par le lancement de l'alliance FAST TRACK créée par 5 sociétés BMI (USA), GEMA (Allemagne), SACEM (France), SGAE (Espagne) et SIAE (Italie) qui s'est notamment fixée, dans le domaine de la documentation et de la répartition, deux projets ambitieux :

**Le premier projet concerne le développement d'un réseau global d'échanges de données sur la documentation relative aux œuvres musicales et audiovisuelles.**

La Sacem a pris la co-direction de ce projet avec la société américaine BMI. Les travaux de ce groupe prennent en compte l'ensemble des standards développés au sein du plan CIS (Common Information System).

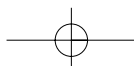
**Le second projet est centré sur les procédures de déclaration des œuvres en ligne.** Il s'inscrit parfaitement dans la politique développée par la Sacem avec les éditeurs pour généraliser l'emploi du tracé commun de déclaration électronique des œuvres sous-éditées. Ce projet qui intègre également la déclaration des œuvres originales, se trouve ainsi en harmonie avec l'ouverture prochaine du portail Web de la Sacem qui offrira, aux sociétaires, la possibilité de déclarer les œuvres en ligne de même que consulter leurs feuillets de répartition ou leur catalogue d'œuvres ou connaître les valeurs unitaires de répartition selon les secteurs de diffusion et les périodes de répartition.

### En 2000, 260 personnes de la SACEM ont :

- géré l'adhésion de 3 812 nouveaux créateurs et éditeurs ;
- enregistré le dépôt de plus de 125 000 œuvres nouvelles de sociétaires SACEM et les déclarations de 171 000 œuvres étrangères sous-éditées en France ;
- traité plusieurs millions d'informations relatives à l'exploitation des œuvres diffusées ou reproduites pour répartir 4 fois par an les droits revenant à leurs créateurs.

(1) Ce chiffre n'inclut pas les sommes consacrées à l'action culturelle de la SACEM provenant des 25 % de la rémunération pour copie privée (art. L 321-9 du Code de la propriété intellectuelle).

(2) En raison des délais nécessaires à la collecte et au traitement des relevés d'œuvres fournis par les diffuseurs, les producteurs et les organisateurs de spectacles, les répartitions de 2000 portent sur l'utilisation des œuvres au cours de l'année 1999 et une partie de l'année 2000.



# LA GESTION DES DROITS

## Le coût net de la gestion de la SACEM résulte des charges d'exploitation, minorées des ressources financières et diverses.

Les charges nettes sont de 806 millions de francs en 2000, en augmentation de 6,1 % par rapport à 1999.

Avec un effectif moyen de 1 544 personnes, les frais de personnel représentent environ les deux tiers des charges.

La SACEM a intégré dès avril 2000 les nouvelles dispositions prévues par la loi sur la réduction négociée du temps de travail.

Un considérable travail de réflexion et de négociation avec les partenaires sociaux a permis la conclusion d'un accord préservant l'équilibre économique de la société et répondant aux finalités de la loi comme aux besoins de l'organisation.

D'importantes mesures de simplification et de modernisation ont sur ces bases été mises en œuvre, conjuguées à un ensemble de dispositions favorables à l'emploi et à la réduction de la précarité créant l'ouverture de 70 postes à durée indéterminée.

Les ressources financières et diverses qui viennent en déduction des charges nettes sont en baisse de -6,2 % et s'élèvent à 174 millions de francs. Les ressources financières proviennent essentiellement du placement des droits en instance de répartition en obligations de première catégorie ou garanties par l'État, et en placement à court terme.

Le coût net de la gestion des droits d'auteur par la SACEM pour le compte des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique est de 632 millions de francs pour 2000.

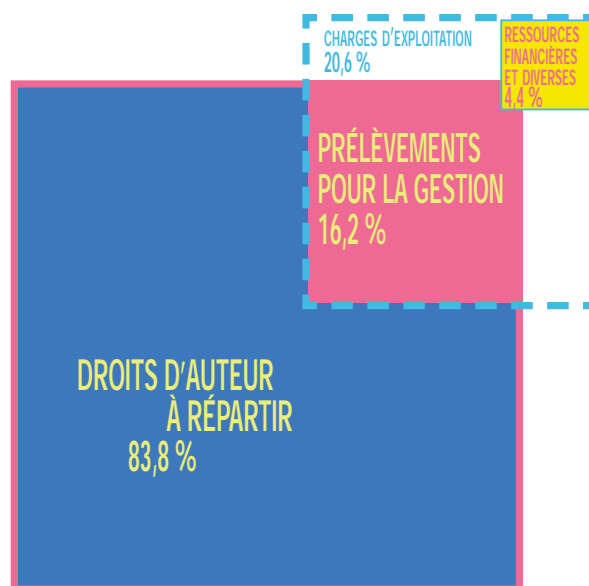
Il représente 16,2 % des droits perçus contre 15,6 % en 1999.

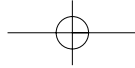
Les services de la SACEM administrent également, pour le compte de la SDRM, la perception des droits de reproduction mécanique effectuée par cette société (dont une partie est redistribuée aux autres sociétés d'auteurs françaises et aux sociétés étrangères), ainsi que les perceptions de SORECOP et de COPIE FRANCE pour la rémunération issue de la copie privée sonore et audiovisuelle, et les droits des programmes multimédias gérés par SESAM. Au total, l'ensemble des sommes collectées par les services de la SACEM (SACEM, SDRM, SORECOP, COPIE FRANCE et SESAM) atteint 4,693 milliards de francs pour l'exercice 2000, avec un taux de charges nettes de 15,4 % contre 15,1 % en 1999.

Conformément aux articles 24 des statuts et 96 du règlement général de la SACEM, la commission des comptes, élue par l'Assemblée générale, exerce un contrôle détaillé des documents comptables et présente son rapport à l'Assemblée générale.

**83,8 % des sommes perçues sont redistribués aux 90 000 auteurs, compositeurs et éditeurs dont les œuvres ont été utilisées.**

**16,2 % sont prélevés pour la gestion.**





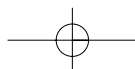
# L'ACTION SOCIALE : LES CREATEURS SOLIDAIRES ENTRE EUX

Les droits d'auteur sont le mode de rémunération des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, ils sont indispensables au développement de la création musicale. La condition d'auteur est précaire, le succès éphémère. C'est pourquoi, depuis plus de 30 ans, la SACEM a mis en place une politique d'action sociale en faveur de ses membres.

Cette action est financée par des retenues sur les droits répartis : 10 % sur les droits d'exécution publique, 3% sur les droits de reproduction mécanique et 5 % sur ceux provenant de la copie privée.

Deux fonds sont ainsi consacrés à l'action sociale en faveur des sociétaires de la SACEM :

- un fonds de prévoyance (129 millions de francs) a permis de verser en 2000 une retraite complémentaire à 1 912 sociétaires âgés de plus de 55 ans ;
- un fonds de solidarité (7 millions de francs) permet la prise en charge des cotisations mutualistes des auteurs et vient en aide aux sociétaires malades, accidentés ou en difficulté.



# LA COMMUNICATION

Cette année, l'apparition des nouveaux outils de communication a mobilisé la SACEM, pour adapter et défendre la protection de la création musicale. Dans un tout autre domaine, l'arrivée du nouveau Président du Directoire B. Miyet, pour remplacer J.-L. Tournier a été pour le personnel un moment important. La communication a pour missions d'accompagner ces événements.

## Les actions de promotion de l'image SACEM

Le sujet de la piraterie est devenu un enjeu national et il a impliqué une prise de conscience de la part des sociétés d'auteurs, et de la SACEM en particulier. Il a donc été décidé, avec les Sociétés de perception et de répartition de droits (ADAMI, SCPP, SDRM) et le SNEP, d'élaborer une action de sensibilisation des 15/25 ans, cible de "pirates" en puissance. Un film de 30" a donc été réalisé et programmé sur M6 et TF1 durant une dizaine de jours en mai, aux heures d'écoute privilégiées par cette cible.

La SACEM a également, tout au long de l'année, répondu à des demandes de partenariat. Dans ce cadre, elle a soutenu l'opération "Music'Ado" des Jeunesses Musicales de France. Elle était également très présente au Festival "Premiers Plans" d'Angers (communication à travers la bande-annonce, éditorial et texte dans le dossier de presse, présence du logo SACEM sur tous les supports, prix de la musique).

La SACEM a participé à la campagne d'affichage des petites salles de province orchestrée par le Fonds de Soutien.

La Fête des 150 ans de la SACEM en mai au Palais des Congrès, événement marquant de cette année, a été réalisée en parfaite collaboration avec les services concernés. La soirée était structurée autour d'un film sur l'histoire de la SACEM et de chansons interprétées par Gilbert Bécaud et Jean-Jacques Goldman. A cette occasion, le nouveau Président du directoire, Bernard Miyet, a été présenté au personnel. Dans les mois qui ont suivis, une cassette vidéo a été offerte à tous les collaborateurs de la Société.

## Les événements culturels

Les deux rendez-vous annuels sont les "Grands Prix SACEM" et les "Prix de Printemps".

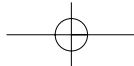
L'opération "Talents" au Midem 2000, qui offre une vitrine aux jeunes talents, remporte un beau succès. Un CD a été envoyé à la presse.

Les activités du Fonds culturel franco-américain pour le cinéma sont toujours suivies par les journalistes spécialisés : Universités d'été à Blois et au Moulin d'Andé, participation aux rencontres de Beaune. Le Festival du film français à Los Angeles et à New-York ont été des initiatives positives et la sélection de "Vénus Beauté", "Beau Travail" et "La chambre des magiciennes" bien perçue.

## La communication auprès des diffuseurs et producteurs

### *"Organisateurs occasionnels de petites manifestations musicales"*

Pour accompagner l'extension de l'application du forfait libérateur aux petites séances musicales (salle de moins de 300 m<sup>2</sup> et avec un budget des dépenses inférieur à 5 000 F), une vaste campagne d'information a été organisée concernant l'ensemble du secteur associatif et celui des élus locaux.



### “Dernier réveillon du siècle”

Après le succès de la campagne menée en novembre et décembre 1999 auprès des organisateurs potentiels d'un réveillon de l'an 2000, un nouveau mailing d'information expliquant le mode de détermination du forfait de droits d'auteur à payer pour le “dernier réveillon du siècle” a été diffusé à 100 000 exemplaires.

### Imprimés destinés aux organisateurs de spectacles, diffuseurs et producteurs de musique

“Les communes, la musique et les droits d'auteur”, document d'information commun à l'AMF (association des maires de France) et à la SACEM, a été mis à jour. Ont été réalisés, à l'intention des membres de la fédération nationale du bénévolat associatif, trois documents :

- un contrat général de représentation pour séances dansantes, concerts, spectacles, banquets et kermesses,
- un mémento des règles d'autorisation et de tarification pour les différentes catégories de séances,
- un livret-contact personnalisé qui simplifie les démarches de l'association pour utiliser la musique.

Notre engagement aux côtés du TÉLÉTHON 2000 a été l'occasion d'éditer un document commun destiné aux organisateurs de spectacles qui reversent leurs recettes au TÉLÉTHON.

## Les relations presse

La venue de Bernard Miyet au mois d'octobre a été bien relayée. Cette reprise du flambeau passé par Jean-Loup Tournier en février, a fait l'objet de nombreux entretiens dans la presse nationale.

La polémique concernant le contrôle des sociétés d'auteurs par la Cour des comptes a donné lieu à de vifs débats dans la presse et au Parlement. Le projet de loi sur la Communication a clos ce sujet en instaurant une commission ad hoc chargée de contrôler les comptes annuellement.

Concernant la polémique sur la répartition des droits des auteurs juifs pendant la période de l'occupation, la sortie du rapport de la mission Mattéoli a confirmé que la SACEM n'avait pas spolié les droits d'auteur des sociétaires juifs pendant la guerre.

La position officielle de Jean-Loup Tournier dans le cadre du GESAC, sur la directive relative aux droits d'auteur et aux droits voisins, a été importante compte tenu des débats parlementaires européens et de ses amendements défavorables au droit d'auteur.

Dans le cadre du 42<sup>ème</sup> Congrès de la CISAC à Santiago du Chili, la presse a salué l'élection de Jean-Loup Tournier à la présidence, symbolisant tout l'engagement officiel de ce dernier dans le domaine international. Sont également ressortis des travaux du Congrès, **des accords bilatéraux de licence Internet et des avancées sur les systèmes Fast Track et CIS**, des sujets très attendus en raison de la reconstitution du paysage musical mondial.

## Internet

### www.sacem.fr

L'année 2000 a vu une augmentation constante du nombre de visiteurs par mois. Nous atteignons les 60 000 visiteurs.

Les nouvelles rubriques mises en ligne permettent de créer une impulsion et une amélioration constante du site :

- La rubrique **Petites Annonces**.
- Une rubrique pour les **webradios**.
- Mise en place de la rubrique **Aides aux projets** présentant les conditions de financement pour les différentes aides proposées par la Division culturelle.
- Mise en place de la rubrique **Best of** : reprise d'une rubrique dans la version anglaise du site présentant les points forts de la SACEM.

### www.sesam.org

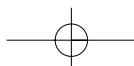
Le site SESAM a pour vocation de mieux faire connaître aux créateurs multimédias leurs droits, afin de les inciter à protéger leurs œuvres.

- Cette année, ont été réorganisées les rubriques dans la version française et anglaise.
- Mise en ligne de l'œuvre de Fred Forest “Touch Me”.

### www.la-rida.com

Le site de la Revue Internationale du Droit d'Auteur a vu en 2000 une constante évolution du nombre de ses connexions.

Mis à jour tous les trimestres, ce site présente un certain nombre d'articles parus dans la revue papier, et donne la possibilité de les commander en ligne.



# COMMUNICATION

## Les salons professionnels

Les salons professionnels permettent une approche directe des sociétaires, futurs membres, producteurs, usagers occasionnels et diffuseurs permanents. C'est à chaque manifestation l'occasion pour la SACEM de montrer son engagement au service de la musique, de ses créateurs et d'expliquer la gestion collective des droits d'auteur.

Cette année, la SACEM était présente :

- Au MIDEM à Cannes, à cette occasion l'opération TALENTS 2000 organisée avec l'ADAMI et le MIDEM a permis aux 13 artistes ou groupes sélectionnés de se produire devant un public de professionnels et de rencontrer, chaque jour sur notre stand et celui de l'ADAMI, des journalistes.
- À ANIMACITÉ pour aller à la rencontre des responsables de comités des fêtes et d'associations de commerçants.
- Au salon des C.E. et des collectivités à Paris-La Défense.

- Au salon de la musique à la grande Halle de La Villette à Paris. "Le Grand Prix Lycéen des Compositeurs" organisé par "La Lettre du Musicien", a été décerné au compositeur Laurent Petitgirard. Par ailleurs, une rencontre professionnelle sur le thème "Les droits d'auteur à l'ère du numérique" a accueilli une quarantaine de sociétaires.

- Au MIX MOVE à la Cité des Sciences à la Porte de La Villette à Paris, en même temps que les Rendez-vous Électroniques et la Techno Parade.

- Au salon des maires et des collectivités locales.

- En régions, une quinzaine de stands d'information SACEM ont été ouverts à l'occasion de forums des musiques actuelles et de salons régionaux de la musique. Nos délégués ont par ailleurs également participé à une vingtaine de manifestations destinées aux diffuseurs (Forum des C.E., Salon Animaville, Salon de la Fête, Rencontres du Bénévolat, Forum des Associations...).

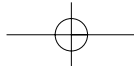
La SACEM a également tenu trois points d'information (Marseille, Lille et Bordeaux) à l'occasion des rencontres organisées par le mouvement national des élus locaux.

## Les actions de partenariats

La SACEM a continué à mettre en place des partenariats avec des quotidiens régionaux, des magazines musicaux et revues professionnelles, des salons, des festivals, des fédérations et syndicats de diffuseurs et producteurs : elle a été partenaire du groupe Centre France (Journal La Montagne) pour sa tournée d'été, de La Voix du Nord pour sa tournée d'été, de Sud-Ouest avec le tremplin de groupes de musiques amplifiées ULTRASONS, de Only for DJ'S et de Longueur d'Ondes (qui ont été des relais de la campagne anti-piraterie).

Avec l'AMF et MAIRIE 2000, une journée rencontre à Douai pour les élus de la région Nord, sur le thème "La Commune et la Fête : les Arts de la rue et le Cirque" a été organisée.

Dans le secteur des radios locales associatives, la SACEM a été un des partenaires du congrès national de la confédération nationale des radios libres, aux côtés de la SCAM. Enfin la SACEM reste le partenaire majeur de la fête de la musique, partenariat concrétisé par l'autorisation gratuite donnée aux organisateurs de concerts sans recettes ni dépenses, et la reproduction de notre logo sur tous les documents officiels.



## La communication dans les régions

Chaque délégation obtient en moyenne 2 à 3 articles dans les quotidiens régionaux ou locaux. Cette année de nombreux articles ont traité les "150 ans de la SACEM", tout en présentant nos missions de perception et de répartition, ainsi que notre action culturelle.

La participation des représentants de la SACEM à des réunions d'information avec des diffuseurs permanents, des responsables d'associations et des élus, se maintient essentiellement dans le secteur associatif.

### *Documents d'information*

La SACEM, qui dispose d'une large palette de brochures et de documents d'information, continue de développer des supports écrits. Ont été réalisés avec l'action culturelle trois séries de fiches ("Musique contemporaine", "Musiques actuelles", et "Domaine mixte - Tous répertoires") qui présentent les programmes d'aide culturelle développés pour l'année 2000.

## Les réunions d'information en région

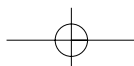
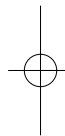
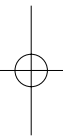
Les délégations implantées dans des grands centres urbains ont rencontré les jeunes créateurs de musique électronique, au cours d'une vingtaine de réunions.

Aller à la rencontre de nos sociétaires afin de mieux les informer sur l'évolution de la gestion collective des droits d'auteur est également un objectif de la société et d'importantes réunions sont organisées regroupant les sociétaires de plusieurs départements. Cinq réunions ont eu lieu en 2000, avec à chaque fois la présence du président du Conseil d'administration de la SACEM ou d'un administrateur.

## Action auprès des sociétaires

### *« La Lettre »*

Cette lettre se veut un éclairage sur l'évolution des moyens mis au service de nos sociétaires pour protéger leurs droits. Elle s'intéresse donc tout particulièrement à la protection des droits d'auteur sur le Net, aux enjeux dus à l'actualité économique et culturelle. Elle est également une fenêtre sur les événements créés par la SACEM.



# L'ACTION CULTURELLE :

## LA SACEM PARTENAIRE DE LA CREATION

Par son ancienneté et la diversité des missions qu'elle implique, l'action culturelle de la SACEM occupe une place significative dans le paysage de la création musicale actuelle. Elle engage des moyens financiers pour aider des projets présentés par des professionnels de la musique et répondre aux deux priorités : l'encouragement au renouvellement des répertoires musicaux, quels qu'en soient les genres, et l'aide à l'insertion et à la professionnalisation des jeunes artistes, créateurs et interprètes.

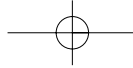
Les programmes d'action culturelle et leurs critères d'éligibilité sont dorénavant disponibles "en ligne" sur le site Internet de la SACEM et sous forme de brochures, adressées sur simple demande.

Son financement provient pour une part d'une retenue sur les sommes réparties par la société (15,1 MF) et pour une autre part des ressources de la copie privée que l'article L.321-9 du Code de la propriété intellectuelle commande d'affecter à des actions d'intérêt général (31,7 MF en 2000).

Une part très significative de l'effort culturel de la société est consacrée aux répertoires peu diffusés, marginaux dans l'économie actuelle des grands médias : la musique contemporaine, la poésie, certaines formes de jazz relèvent de ces catégories et bénéficient de mesures redistributives et de correction, généralement coordonnées avec les politiques publiques qui poursuivent des buts analogues.

L'action culturelle de la SACEM s'exerce aussi, mais de façon beaucoup plus "ciblée", dans le domaine des musiques de variété qui ne souffrent pas des mêmes contraintes économiques. L'effort principal porte dans ce domaine sur les jeunes artistes, musiciens et chanteurs qui doivent être mieux formés et surtout mieux préparés à exercer un métier difficile, très incertain et dont la maîtrise complète appelle une familiarité avec les techniques de la scène, du studio, de la vidéo.

Des aides aux premières parties de spectacles, des soutiens aux festivals et aux lieux permanents susceptibles de programmer ces nouveaux artistes sont apportés dans le but de leur faciliter la tâche.



## 20,5 millions de francs pour l'aide à la création et à la production.

– Les fonds de valorisation, réactualisés chaque année, améliorent les revenus de droits d'auteur de plus de 1 200 auteurs, compositeurs et éditeurs de musique symphonique, d'œuvres de variété et de jazz, poètes, grâce à des mécanismes redistributifs d'encouragement à la création et à la diffusion de leurs œuvres.

– Des aides apportées à des structures d'informations musicales liées à la création d'œuvres nouvelles : le Centre de Documentation de la Musique Contemporaine (CDMC), le Centre d'Information et de Ressources pour les Musiques Actuelles (IRMA)...

– Des soutiens financiers sont mobilisés pour la production de phonogrammes : collection Musique Française d'Aujourd'hui (MFA) avec le Ministère de la Culture, Radio France et la SACD.

– Le secteur audiovisuel a bénéficié d'interventions très diversifiées, notamment par des coproductions de documentaires et films musicaux et le cofinancement de festivals et manifestations professionnelles (FIPA, Cinéma muet en concert, Classique en Images, Documentation sur Grand Ecran, Rencontres de Lussas).

– Enfin, la SACEM a mis en œuvres un accord d'action culturelle avec les Guildes d'auteurs américaines et créé un fonds pour le cinéma et la télévision.

## 13,8 millions de francs en faveur du spectacle vivant.

Les grands festivals de création (Musica de Strasbourg, Festival d'automne, Printemps de Bourges, Francofolies) ont reçu des soutiens importants, mais cette action au bénéfice de manifestations de rayonnement international est relayée par des aides significatives à des initiatives locales également novatrices, et dont la politique artistique témoigne d'une réelle prise de risque.

La SACEM soutient des projets favorisant le travail des compositeurs en résidence, elle subventionne des ensembles, des orchestres, des formations musicales spécialisées dans le répertoire contemporain, les musiques traditionnelles, le jazz : aides financières d'autant plus nécessaires que ces outils de diffusion connaissent trop souvent une économie fragile.

Elle s'associe, par ailleurs, à des manifestations musicales à l'étranger, comme le Festival Halou de Tokyo, le Festival International de Louisiane, Ars Musica de Bruxelles..., à des sociétés d'auteurs étrangères, allemande (Gema), suisse (Suisa) pour des projets communs d'échanges musicaux.

Les petits lieux de spectacle ont continué d'être épaulés dans une logique d'accompagnement et d'insertion des jeunes talents.

Cette politique en faveur du spectacle vivant implique notamment des partenariats avec les villes, les associations départementales de développement musical et les festivals, par l'intermédiaire des délégués régionaux de la SACEM, premiers observateurs de la vie musicale en France pour une meilleure prise en compte de la création et de la diffusion des musiques d'aujourd'hui.

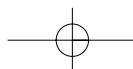
## 3,9 millions de francs pour la formation d'artistes.

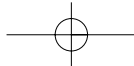
Le Studio des Variétés confirme sa vocation d'outil au service des jeunes artistes professionnels, en mettant à leur disposition un catalogue très large de modules de formation (travail scénique, voix, texte...).

Plusieurs autres écoles et organismes de formation ont bénéficié également de soutiens, parmi lesquels le Centre Acanthes, l'association Lucéro, les JMF, les Rencontres d'Astaffort.

De nouveaux partenariats ont été développés notamment avec l'Académie européenne de Musique d'Aix-en-Provence (pour ses stages, ateliers et concerts consacrés à la musique contemporaine) et le Centre des Écritures Cinématographiques (CECI).

La SACEM a reconduit sa participation au financement du Fonds pour la Création Musicale (FCM) avec un apport s'élevant à 4 millions de francs. Ce fonds est financé également par différentes sociétés de gestion des droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes, de vidéogrammes, les pouvoirs publics : il favorise des projets d'intérêt général dans les domaines de la création, du spectacle vivant et de la formation d'artistes.





En accordant ses aides à tous les courants actifs de la création musicale, sans distinction de genres, le Fonds d'Action SACEM conduit une politique de mécénat diversifiée.

Budget de subventions 2000 : 2 millions de francs environ, provenant essentiellement des 25 % de la rémunération pour copie privée (Art. L 321-9 du Code de la propriété intellectuelle).

C'est ainsi qu'il se donne pour objectifs :

• **De prendre part à des événements exceptionnels qui sans son concours pourraient difficilement se réaliser :**

– Concert "Guitares en fête" avec John McLaughlin, Biréli Lagrène, Babik Reinhardt, Christian Escoudé, Nguyễn Lê... à la Cité de la Musique à Paris avec la collaboration du Salon de la Musique.

– Hommage à Serge Gainsbourg au Festival de Jazz de Montreux avec Jane Birkin, Jacques Higelin, Alain Chamfort, M, Miossec, Arielle, Salif Keita, Ute Lemper et le rappeur Carlos.

• **De révéler la musique aux enfants dans les meilleures conditions :**

– Concerts de l'Orchestre de Paris pour les Jeunes à la Cité de la Musique à Paris.

– Interventions de l'Ensemble Orchestral Contemporain de Lyon auprès de lycéens.

– Ateliers d'animation et d'initiation musicales pour les enfants du public des Concerts du Dimanche Matin au Théâtre du Châtelet à Paris.

– Sessions pédagogiques dans les collèges, lycées et universités de France de l'Ensemble Intercontemporain.

– Livres-disques "Le Rap" et "L'Abécédaire des Compositeurs du Cinéma" de Gallimard Jeunesse.

• **De favoriser la formation d'un nouveau public aux concerts de musique classique et contemporaine :**

– à Marseille, concerts avec présentation et analyse d'œuvres contemporaines par l'Ensemble Télémaque.

– à Limoges, opérations de sensibilisation à la musique en milieu rural par l'Ensemble Baroque de Limoges.

– en Arles, concerts de musique de chambre de l'association du Méjan avec les Editions Actes Sud.

– à Paris, concerts de musique classique à 50 F. dans le cadre des TransClassiques à la Cigale.

• **De contribuer à la révélation de jeunes talents :**

– Midis Musicaux du Théâtre du Châtelet à Paris.

– Concerts de la Cité de la Musique à Paris (Rising Stars, La Baronne...).

– Auditorium du Musée de Grenoble.

• **De promouvoir les artistes et le répertoire français à l'étranger :**

– Tournée du trio de jazz Prysm, États-Unis.

– Tournée de l'organiste Olivier Latry à Paris, New York et Londres pour l'intégrale de l'œuvre pour orgue d'Olivier Messiaen.

• **De soutenir la production audiovisuelle musicale :**

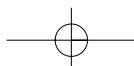
– long-métrage "Le Messie" de William Klein.

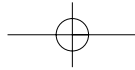
– long-métrage "Les Petits Princes" de Nicole D-V Berchmans sur les enfants musiciens du monde entier (en cours de réalisation).

• **De promouvoir la musique de film et le métier de compositeur de cinéma :**

– prix de composition de musique de film aux "Mozart du 7ème art" avec Gras Savoye.

# FONDS D'ACTION SACEM





La SACEM porte-parole  
de la profession

# L'ACTION PROFESSIONNELLE

## Information des sociétaires

### L'information écrite

Après la publication de ses deux numéros spéciaux du magazine "Notes" consacrés à la chanson féminine à travers le siècle, la Délégation à l'Action Professionnelle a entrepris l'an dernier l'élaboration d'un nouveau dossier exceptionnel du journal, sur le thème des équipes, des rencontres et autres collaborations transversales.

### Les réunions et colloques

"Les Nuits de Champagne" à Troyes : cette manifestation s'est déroulée du 28 octobre au 4 novembre 2000. Pour la première fois, c'est un tandem d'invités-vedettes qui a été mis à l'honneur : Alain Souchon et Francis Cabrel. Des débats et tables-rondes portant sur les styles

respectifs de ces deux figures de la chanson ont attiré à Troyes de nombreux professionnels de la musique.

"Les Transmusicales" de Rennes : ce festival, référence française de la jeune scène rock, a accueilli au mois de décembre une rencontre professionnelle orchestrée par la commission des Variétés.

### Les Prix SACEM

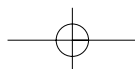
*Les Prix de Printemps et les Grands Prix :* Ces deux événements ont, comme à l'accoutumée, remporté un vif succès auprès des personnalités du monde de la musique, des pouvoirs publics et des médias.

### Autres Prix :

- Tout comme les années passées, la SACEM a remis un Prix spécial dans le cadre du Festival des Chorus des Hauts-de-Seine, manifestation-phare de ce département en terme

de musiques actuelles et de chanson francophone. Le prix décerné en 2000 est revenu à Jasmine Bande et Prohom. Un "Prix Mireille", destiné à perpétuer la mémoire de cette illustre sociétaire, a pour la première fois été remis lors de ce festival.

- Un Prix SACEM a également été remis durant le Festival "Scènes d'automne" qui s'est tenu à Cambrai fin octobre. Il s'agit d'une jeune manifestation très active en terme de défense de notre patrimoine musical francophone.



# LA PROMOTION DU REPERTOIRE

## La Commission des Variétés

- La sous-commission "Filière Musicale" a rencontré le Directeur des Relations Institutionnelles à plusieurs reprises, pour suivre l'adoption et la mise en place de la nouvelle loi sur les quotas de diffusion radiophonique. Dans cette même optique, quelques représentants de la Commission se sont rendus au Sénat, accompagnés d'Yves Duteil. Ils y ont rencontré Madame Catherine Tasca et lui ont fait part de leurs préoccupations à ce sujet.

- La sous-commission « Nouvelles Technologies » a abordé les thèmes suivants :
  - présentation du site France MP3 par Eric Legent,
  - présentation et démonstration de l'outil informatique Web Pro, par Louis Diringer, Directeur de la Documentation Générale et de la Répartition.

La sous-commission a également rencontré Catherine Kerr-Vignale, Directeur Adjoint, afin de suivre l'évolution des travaux de SESAM dans le domaine de l'Internet.

La sous-commission "Communication/Information" a tenu 6 réunions afin de travailler sur la possibilité de mettre en place des outils de communication principalement axés vers les jeunes et futurs sociétaires.

## Les relations avec la profession

- La participation que nous avons développée aux côtés des autres collèges de la profession dans le cadre de l'association interprofessionnelle "Musiques France Plus" s'est poursuivie durant l'exercice.
- Notre présence au sein de l'association des Victoires de la Musique s'est, elle aussi, intensifiée au cours de l'année dernière pour que ces manifestations puissent avoir lieu dans de bonnes conditions malgré un climat interprofessionnel parfois délicat.

## La promotion du répertoire

Le programme de nos actions en direction des jeunes talents s'est encore enrichi durant l'année 2000 :

- L'opération "Talents", toujours menée en partenariat avec l'Association Artistique de l'ADAMI et le MIDEM, a été renouvelée en 2000 et s'est tenue au mois de janvier à Cannes. Une compilation a été réalisée avec la participation de S.N.A., du F.C.M., de France Inter, de la FNAC, et de Musique Info Hebdo avec qui nous avons conçu un hors-série spécial remis aux participants du MIDEM.

Pour renforcer l'impact de cette manifestation en terme de communication, nous avons relayé l'événement dans la presse à travers deux supports : Les Inrockuptibles et Coda.

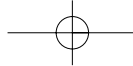
- Nous avons également contribué aux travaux du Cabaret Studio de Nantes dans le cadre du Festival "Art Mineur", dont le principe repose sur la création et l'exposition de nouvelles œuvres.

**Au plan international**, l'enjeu est essentiel en ce qui concerne la promotion de notre répertoire. A ce titre, la Délégation à l'Action Professionnelle prend part au fonctionnement et aux programmes d'action de trois structures déterminantes :

- **Le French Music Office**, maintenant installé à Los Angeles, qui joue un rôle de relais, de conseil et d'information, offrant ainsi aux acteurs de la musique française les conditions favorables à des actions d'exportation sur l'ensemble du continent américain.

- **Le Bureau Export de la Musique Française** dont la vocation principale est d'exporter les productions françaises dans le domaine des "musiques actuelles" à l'étranger, jouant ainsi un véritable rôle de conseil, de mise en relation avec, en plus, la possibilité d'apporter un soutien financier à certaines tournées d'artistes.

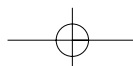
- **Le Bureau Européen de la Musique** dont l'intervention est plus particulièrement orientée vers les différentes instances européennes afin de bâtir un réseau de la musique au niveau européen.



Dans une démarche "patrimoniale" de promotion du répertoire, la Délégation à l'Action Professionnelle a pris une part active aux festivités organisées à l'occasion de l'anniversaire des 150 ans de la SACEM. Cette intervention a revêtu deux formes :

D'une part la conception d'un film de 52 minutes : "La SACEM a 150 ans" retrace les grandes étapes "historiques" de notre société à travers une sélection d'extraits sonores et audiovisuels d'œuvres qui ont compté dans l'histoire de la création musicale de 1850 à nos jours.

D'autre part l'organisation d'un spectacle sur la scène prestigieuse du Palais des Congrès, présenté par Yves Lecoq et qui rassemblait deux des plus grands noms de la chanson de ce siècle : Gilbert Bécaud, Jean-Jacques Goldman.



# L'ORIGINE DES DROITS DE LA SACEM

	1999	2000	%
<b>MEDIAS AUDIOVISUELS</b>	1 166 139 000	1 341 934 000	15,1
<b>Télévisions</b>	953 326 000	1 093 881 000	14,7
Secteur public (F2, F3, RFO, Arte, La Cinquième...)	332 347 000	359 199 000	8,1
Secteur privé	620 979 000	734 682 000	18,3
Télévisions nationales (TF1, Canal+, M6) et satellites	546 609 000	649 262 000	18,8
Chaînes thématiques, câble	74 370 000	85 420 000	14,9
<b>Radios</b>	212 813 000	248 053 000	16,6
Secteur public	92 908 000	103 806 000	11,7
Secteur privé	119 905 000	144 247 000	20,3
<b>SUPPORTS SONORES, AUDIOVISUELS ET MULTIMÉDIAS</b>	765 297 000	855 045 000	11,7
Droits phono, video et multimédia	643 625 000	736 620 000	14,4
Copie privée	121 672 000	118 425 000	-2,7
<b>SPECTACLES AVEC MUSIQUE VIVANTE OU ENREGISTRÉE</b>	589 877 000	626 177 000	6,2
Galas, fêtes et spectacles divers	174 831 000	187 869 000	7,5
Discothèques, dancings	182 831 000	191 439 000	4,7
Bals et repas dansants	139 774 000	125 996 000	-9,9
Tournées professionnelles de variétés	51 089 000	75 995 000	48,8
Cabarets et grands établissements	18 298 000	22 414 000	22,5
Concerts symphoniques	15 258 000	14 874 000	-2,5
Spectacles itinérants	5 471 000	4 901 000	-10,4
Spectacles sportifs	2 325 000	2 689 000	15,7
<b>LIEUX PUBLICS SONORISÉS</b>	441 187 000	455 646 000	3,3
<b>Musique d'ambiance</b>	44 238 000	45 000 000	1,7
Bars d'ambiance	17 224 000	18 829 000	9,3
Parcs d'attractions et autres	17 454 000	16 264 000	-6,8
Banquets, kermesses	9 560 000	9 907 000	3,6
<b>Musique de sonorisation</b>	396 949 000	410 646 000	3,5
Cafés, restaurants, hôtels, collectivités	216 826 000	219 263 000	1,1
Magasins	117 885 000	123 469 000	4,7
Autres lieux et manifestations	62 238 000	67 914 000	9,1
<b>CINÉMAS</b>	71 277 000	80 868 000	13,5
<b>ÉTRANGER</b>	654 933 000	552 616 000	-15,6
<b>Perceptions directes (Luxembourg, Liban...)</b>	76 209 000	76 007 000	-0,3
Droits d'exécution publique, cinémas, phono et vidéo	7 047 000	7 069 000	0,3
Télévisions, radios (RTL, Europe 1...)	69 162 000	68 938 000	-0,3
<b>Sociétés d'auteurs étrangères</b>	578 724 000	476 609 000	-17,6
Droits d'exécution publique	275 491 000	282 825 000	2,7
Droits de reproduction mécanique	303 233 000	193 784 000	-36,1
<b>TOTAL</b>	3 688 710 000	3 912 286 000	6,1

# LA REPARTITION DES DROITS DE LA SACEM

	1999	2000	%
<b>RÉPARTITION AUX AYANTS DROIT</b>	3 024 215 000	3 116 633 000	3,1
<b>1- Au titre des droits d'auteur</b>	2 828 645 000	2 905 844 000	2,7
Sociétaires Sacem	2 416 388 000	2 467 061 000	2,1
Sociétés d'auteurs françaises	16 375 000	21 567 000	31,7
Sociétés d'auteurs étrangères	395 882 000	417 216 000	5,4
<b>2- Au titre de l'action sociale</b>	181 555 000	195 673 000	7,8
Fonds de prévoyance	123 305 000	129 326 000	4,9
Fonds de solidarité	6 833 000	7 005 000	2,5
Fonds affectés en garantie des œuvres sociales	51 417 000	59 342 000	15,4
<b>3- Au titre de l'action culturelle</b>	14 015 000	15 116 000	7,9
Fonds de valorisation des œuvres	11 301 000	11 548 000	2,2
Dotation des prix Sacem	2 714 000	3 568 000	31,5
<b>RÉPARTITION POUR L'ACTION CULTURELLE</b>	33 374 000	31 707 000	-5,0
Fonds d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation d'artistes au titre du Code de la propriété intellectuelle (Art. L. 321-9).			

# LE COÛT NET DE LA GESTION

	1999	2000	%
<b>CHARGES EXPOSÉES</b>	904 789 000	952 912 000	5,3
Remboursement de charges, à déduire*	144 606 000	146 706 000	1,5
<b>CHARGES NETTES</b>	760 183 000	806 206 000	6,1
Ressources financières	172 596 000	187 430 000	8,6
Ressources diverses	6 060 000	6 399 000	5,6
Variation de l'excédent de prélèvement pour frais	7 158 000	-19 613 000	N.S.**
<b>Total à déduire</b>	185 814 000	174 216 000	-6,2
<b>PRÉLÈVEMENTS POUR LA GESTION</b>	574 369 000	631 990 000	10,0
<b>MONTANT DES DROITS PERÇUS</b>	3 688 710 000	3 912 286 000	6,1

\* Des remboursements de charges viennent en déduction des charges brutes exposées.

Ils correspondent aux travaux réalisés par la Sacem pour :

- La Sdrm, au titre de ses perceptions de droits de reproduction mécanique et de celles de Sorecop et Copie France pour les droits issus de la copie privée sonore et audiovisuelle.
- La Spre, en application du mandat signé le 2 juillet 1990, pour la perception de la rémunération équitable due aux artistes-interprètes et producteurs de disques pour la diffusion publique de musique enregistrée dans le secteur des lieux et manifestations publiques sonorisés.
- Des organismes se rattachant à son objet social et culturel : Société mutualiste des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, autres sociétés d'auteurs, Agessa (Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs), etc...

\*\* Non significatif.

# GRAND PRIX 2000 PALMARES

Grand Prix de l'Édition Musicale  
NICOLAS GALIBERT (SONY MUSIC PUBLISHING)

Grand Prix des Poètes  
SERGE REZVANI

Grand Prix du Jazz  
CHRISTIAN ESCOUDE

Grand Prix de la Musique Traditionnelle  
MALAVOI

Grand prix de l'Humour  
MARC JOLIVET

Grand Prix de la Musique Symphonique  
PIERRE JANSEN

Grand Prix de la Chanson française (Créateur-Interprète)  
FRANÇOISE HARDY

Grand Prix de la Chanson Française (Créateur)  
JEAN-LOUP DABADIE

# PRIX DE PRINTEMPS 2000

Prix Rene Jeanne  
YVAN DAUTIN

Prix Roger Seiller du Groupe Français  
ZEBDA

Prix Raoul Breton  
PAUL PERSONNE

Prix Rolf Marbot  
"J'TE MENTIRAI"  
AUTEUR / COMPOSITEUR : PATRICK BRUEL - INTERPRÈTE : PATRICK BRUEL

Prix Vincent Scotto  
"TU NE M'AS PAS LAISSÉ LE TEMPS"  
AUTEUR : LIONEL FLORENCE - COMPOSITEUR : DAVID HALLYDAY - INTERPRÈTE : DAVID HALLYDAY

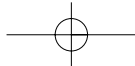
Prix Georges Enesco De Composition  
JEAN-MARC PHILLIPS

Prix Hervé Dugardin  
BRUNO MANTOVANI

Prix Claude Arrieu  
PATRICK BURGAN

Prix Stéphane Chapelier Clergue Gabriel Marie  
GUILLAUME CONNESSON

Prix de la Meilleure Création Contemporaine  
"NÉ SOUS LE SIGNE DES POISSONS"  
FRÉDÉRIC VERRIERES



**sacem**  
*La musique, toute la musique*

**Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique**  
Société civile à capital variable - RCS Nanterre D 775 675 739  
Siège social : 225 av. Charles de Gaulle - 92521 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

